

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

17-06-13

Dossier complet le

17-06-13

N° d'enregistrement

F08213P06 64

1. Intitulé du projet

VOIRIE DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE NORD-EST DU VILLAGE DE SAINT BLAISE DU BUIS

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de SAINT BLAISE DU BUIS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Gérard JACOLIN, Maire de la Commune de SAINT BLAISE DU BUIS

RCS / SIRET

21380368700010

Forme juridique

Administration Publique Générale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° d INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE	Route d'une longueur de 470 mètres.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Réalisation d'une voirie dans le cadre de l'opération d'aménagement urbaine et paysagère appelée "Entrée Nord-Est du Village". Les 80 premiers mètres sont en voie privée amenée à devenir publique.

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'aménagement de ce secteur de 4,9 ha a pour objectif la réalisation :

- de programmes de logements d'habitat individuel et intermédiaire, de petits collectifs assurant la mixité sociale,
- d'espaces et d'équipements publics structurants (placettes, cheminements piétons, aires paysagées),
- de protection et de mise en valeur d'espaces naturels qui seront préservés (1,8 ha sera reclassé en espace vert).

L'habitat sera organisé autour de la voirie en question.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Cet espace fait l'objet d'une opération d'aménagement programmée prévue dans notre PLU.

Les travaux sont décomposés en 3 phases :

- 1ère phase à court terme 2013-2018 : reprise de la voirie privée et extension vers le nord jusqu'à la sortie du virage vers la gauche.
- 2ème phase à moyen terme 2018-2024 : extension vers l'ouest jusqu'à la voie communale "Montée des Essarts de Bonjean".
- 3ème phase à long terme 2025-2030 : une extension vers l'est en voie sans issue.

Les extensions vers l'ouest et l'est suivent les courbes de niveau et nécessitent un minimum d'affouillement et exhaussements.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cette voie sera à double sens. L'objectif de cette voie est la desserte des habitations de ce secteur.
Cette chaussée sera d'une largeur de 5,5 mètres.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'utilité publique

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration d'utilité publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Longueur de la voirie :	- 470 mètres (dont 80 mètres actuellement en chemin privé)
- Largeur de la voirie :	- 5,5 mètres
- Superficie global de la voirie :	- 2585 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Entre la "Route de la Murette" et
la "Montée des Essarts de Bonjean"

38140 SAINT BLAISE DU BUIS

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 5 ° 31 ' 18 " E Lat. 45 ° 22 ' 43 " N

Point d'arrivée : Long. 5 ° 31 ' 06 " E Lat. 45 ° 22 ' 46 " N

Communes traversées :

SAINT BLAISE DU BUIS (38140)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Projet d'aménagement opérationnel de l'entrée Nord-Est du village.

Les phases de la réalisation de la voirie sont calquées sur les phases d'aménagement de cette zone.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les 80 premiers mètres de cette voirie sont aujourd'hui une voie privée faisant l'objet d'un espace réservé.

Le reste de la voirie est en zone agricole constructible.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
ET PROCHAINEMENT PLAN LOCAL D'URBANISME

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources			
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement global se situe sur une zone agricole de 4,9 ha constructible. Cet aménagement permet de reclasser 1,8 ha en zone verte. Le voirie consomme 2585 m2.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruits liés à la circulation routière qui restera modeste vue la destination de cette voirie.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Éclairage public</p>
<p>Pollutions</p>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Circulation routière qui restera très modeste</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Eaux pluviales liées à l'étanchéité de la voirie. Ces eaux seront collectées dans une noue prévue à cet effet. Les éventuels débordements de la noue rejoindront le collecteur communal d'eaux pluviales.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	
<p>Patrimoine / Cadre de vie / Population</p>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

SANS OBJET

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

SANS OBJET

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet ne devrait pas faire l'objet d'une étude d'impact particulier. En effet, il s'inscrit dans un projet global d'aménagement dont un des objectifs est la protection et la mise en valeur d'espaces naturels à préserver afin d'assurer une composition paysagère de qualité. Le projet global permet de reclasser en espace vert 1,8 ha du haut du coteau (le plus en vue). Il évite que chaque propriétaire aménage sa propre voirie d'accès et sa propre aire de retournement. Il intègre les modes doux de déplacements et la gestion des eaux pluviales.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	- Copie de l'étude urbaine et paysagère de "l'Entrée Nord-Est du Village".
	- Délibération du 29 octobre 2009 valant prise en considération de l'opération d'aménagement de "l'Entrée Nord-Est du Village" au titre de l'article L111-10 du code de l'urbanisme.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

SAINT BLAISE DU BUIS

le,

13 juin 2013

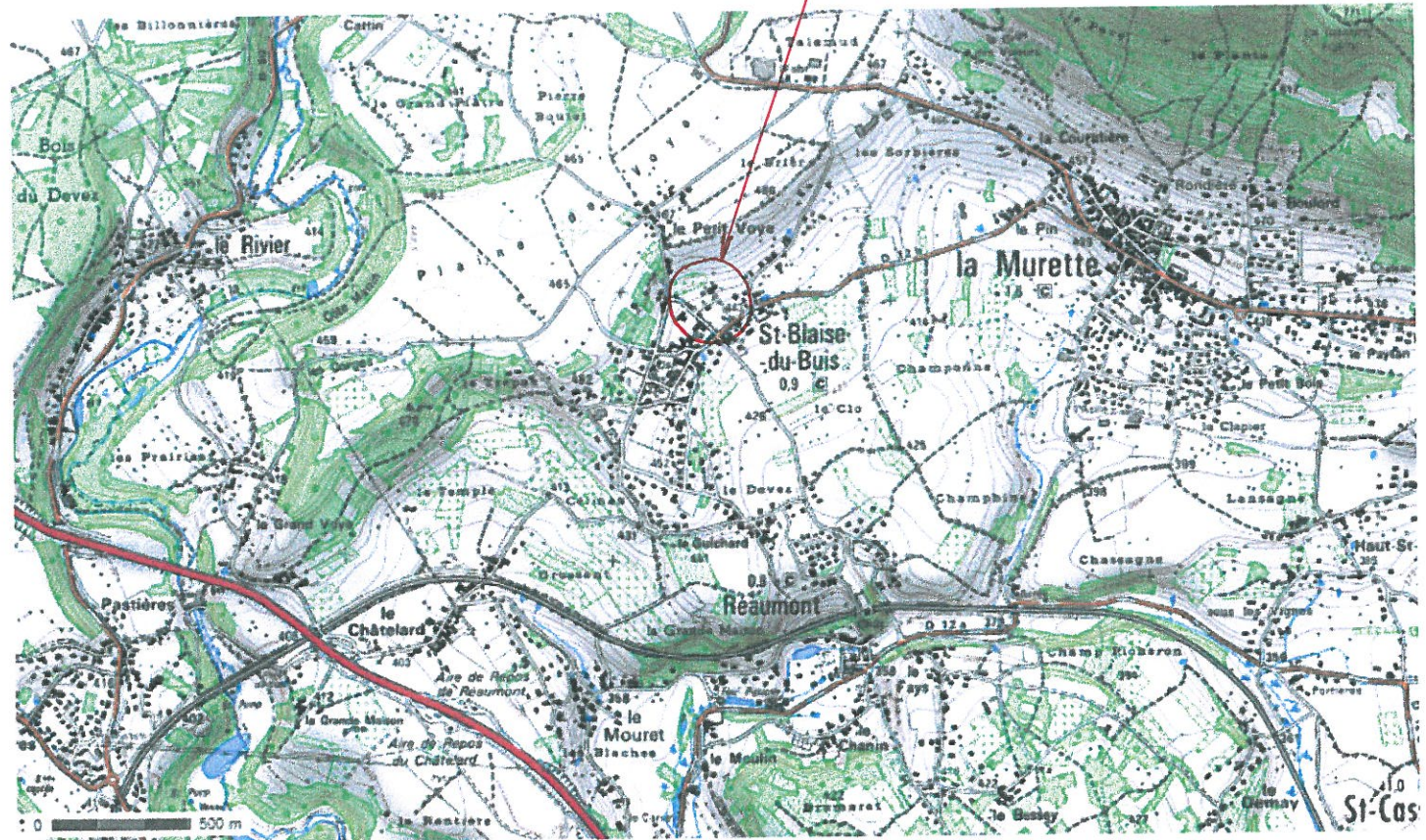
Signature

Le Maire,

 Gérard JACOLIN.

Voirie entrée nord-est

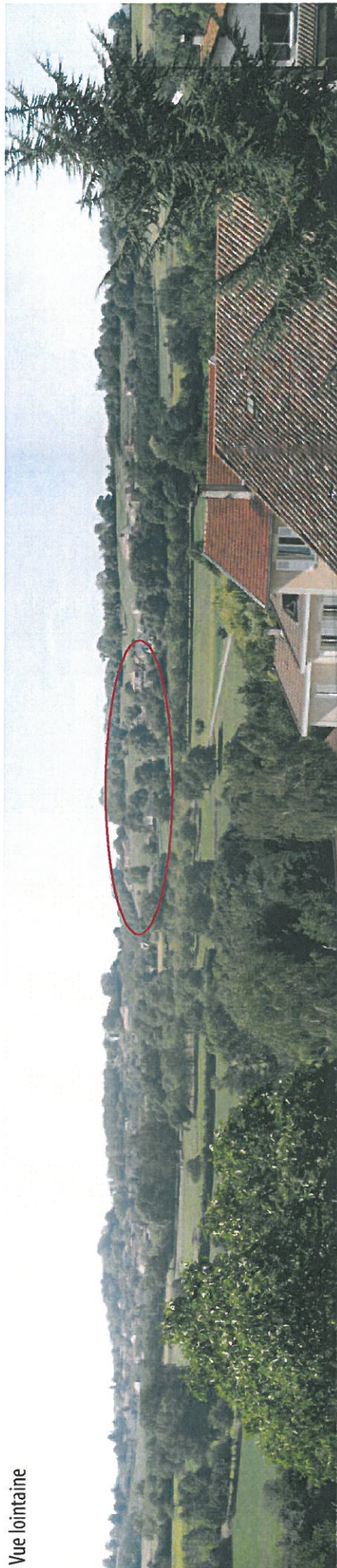
Situation de l'opération



Longitude : 5° 31' 13.7" E
Latitude : 45° 22' 30.3" N

Annexe 3

Vue lointaine



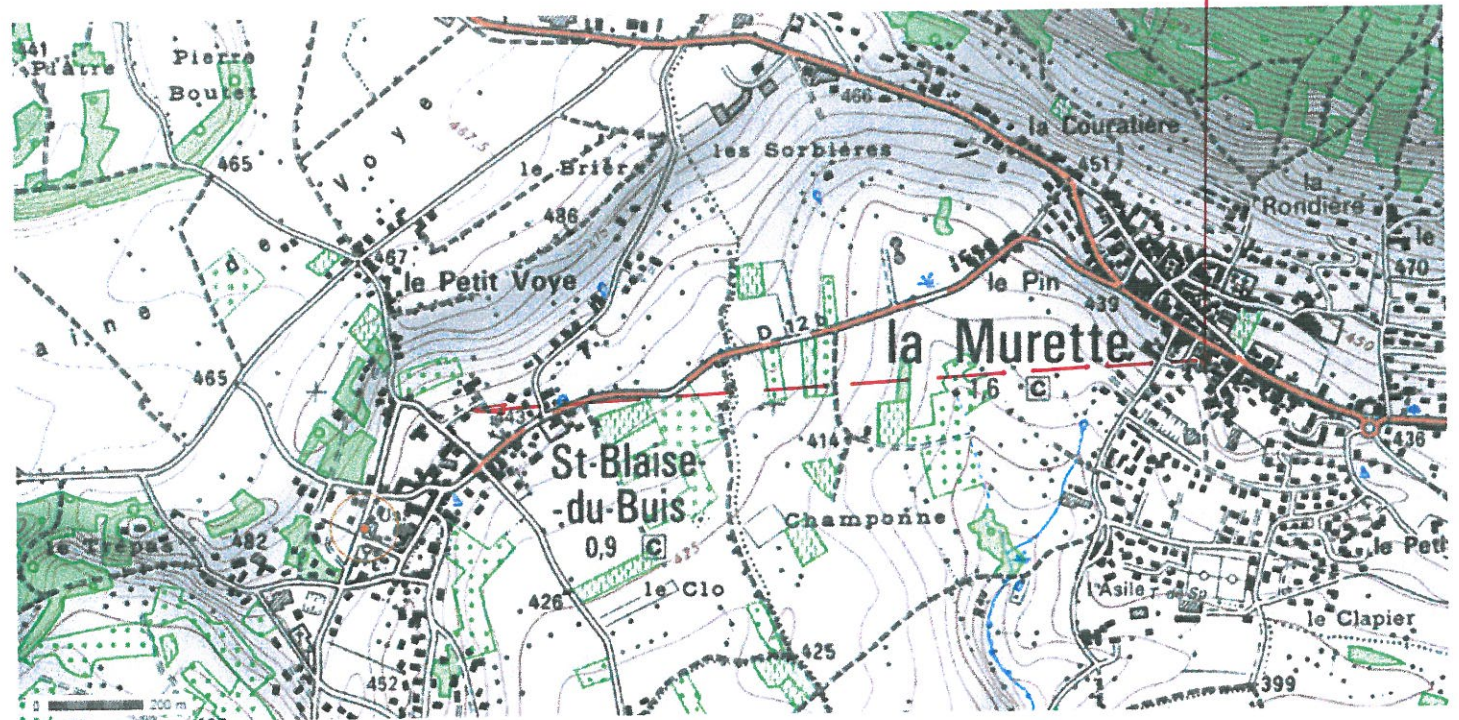
Vue rapprochée



> Vue du toit terrasse de l'école de La Murette

Voirie entrée nord-est

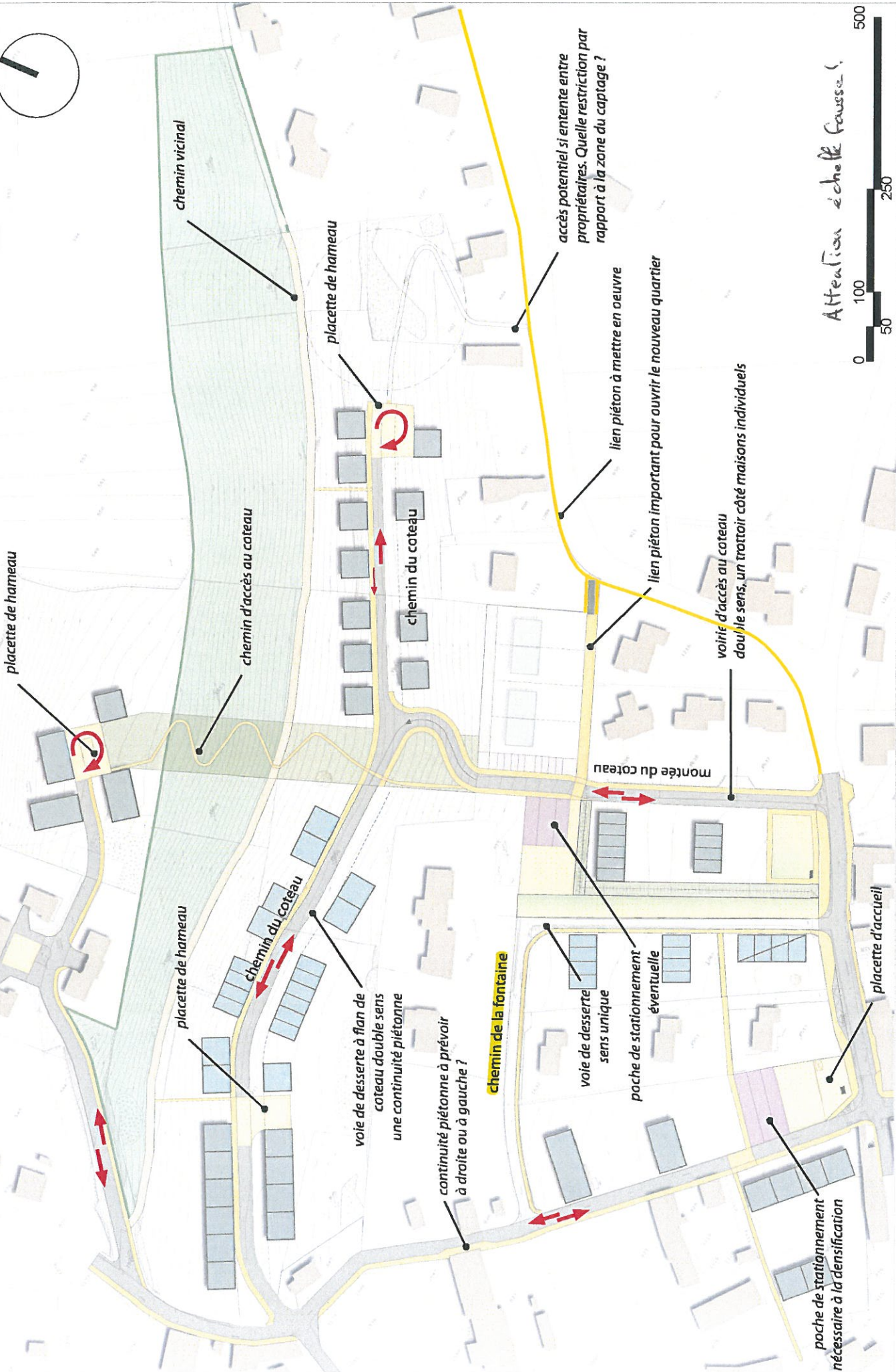
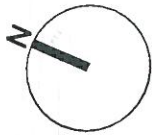
Point de la prise de vue.



Longitude : 5° 31' 39.3" E
Latitude : 45° 22' 48.1" N

Annexe H

La trame viaire finale de l'urbanisation du coteau



Attention échelle faussée!



Etude urbaine et paysagère / Entrée Nord-Est du village

SAINT BLAISE DU BUIS

mars 2012

équipe

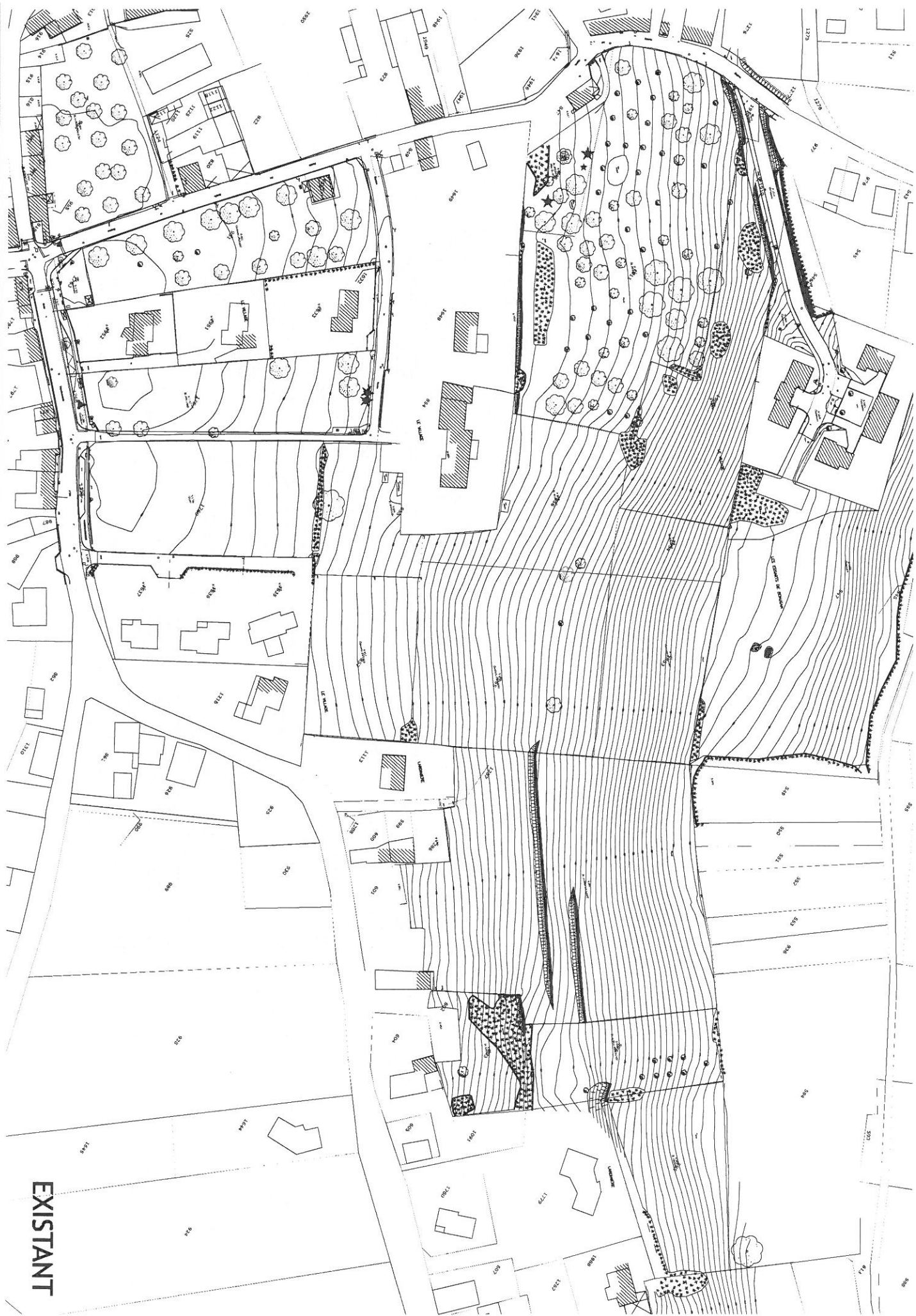
Romain Allimant, paysagiste
Claire Bonneton, urbaniste-paysagiste
Christian Utzmann, CZA armo et conduite d'opérations
Christophe Séraudie, architecte
Jean-Marc Tardy, Egis Aménagement



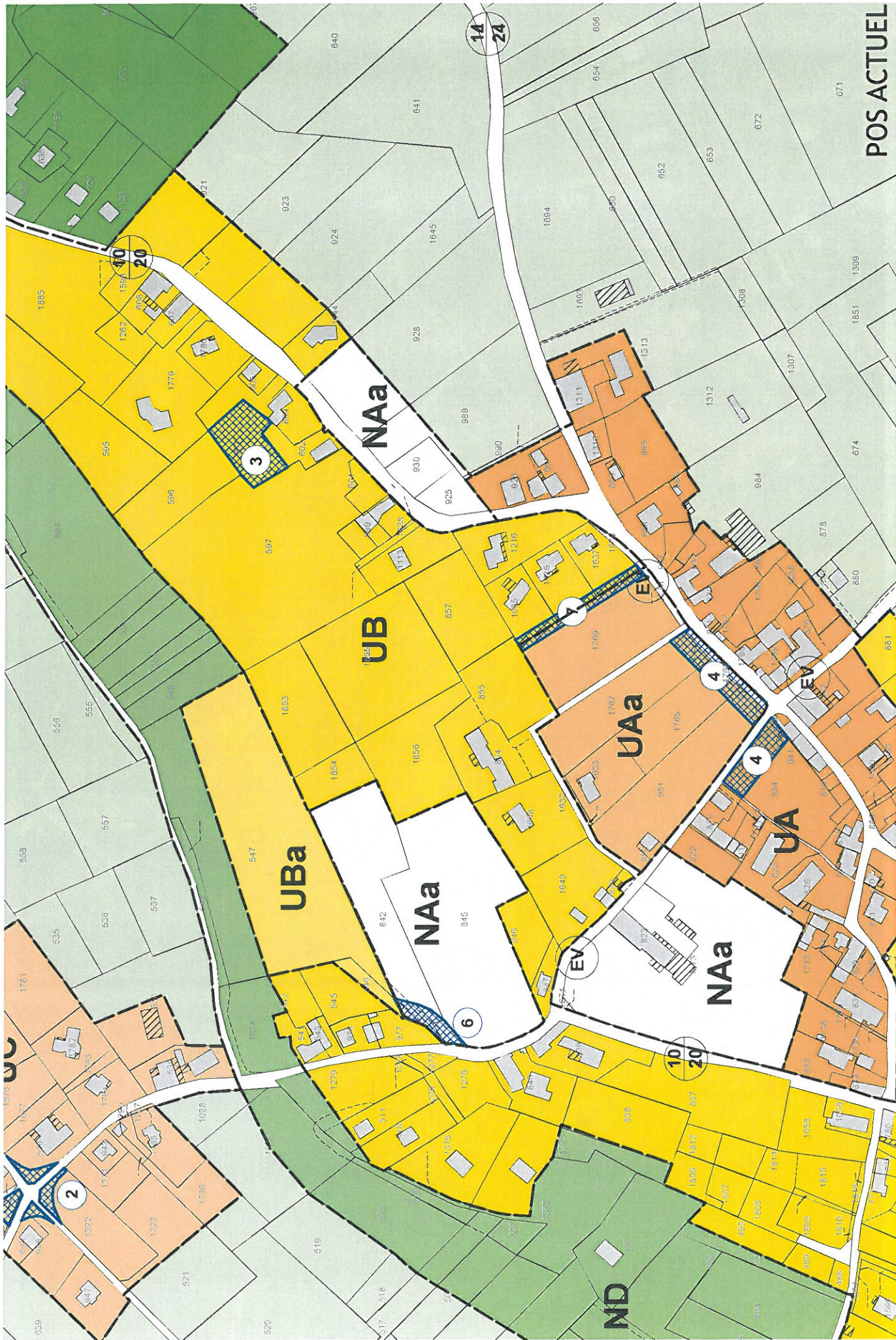
SYNTHESE

© 2012

SAINT-BLAISE-DU-BUIS
D 101
© 2012



EXISTANT





Saint Blaise du Buis

EXISTANT

- 1 / Rappel des objectifs quantitatifs
- 2 / Enjeux et potentialités
- 3 / Plan de composition et principes de fonctionnement
- 4 / Domanialité
- 5 / Principes d'implantation du bâti
- 6 / Description sommaire des aménagements
- 7 / Elément de comparaison de la contre-proposition
- 8 / Mise en place des outils opérationnels



1 / Rappel des objectifs quantitatifs et qualitatifs

Fonction	quantité / situation	PROJET
Logements	58 environ (avec logement OPAC)	
- individuelle pur		6
- intermédiaire / maison de village	- en accession : - locatif :	21 8
- appartement dans petits collectifs	- en accession : - locatif :	10 10
Espaces publics		
- voirie automobiles	à minima pour desservir l'ensemble des futurs parcelles	oui
- continuités piétonnes	vers le centre-bourg vers le hameau du Petit Voyer sur l'ensemble de la zone	oui oui oui
- Association syndicale	haut du coteau	oui
- jardins potagers		oui
- placette		1 par hameau
- espace de tri	à proximité de la voie principale	oui
- un belvédère communal	en haut de coteau	oui
- poche de stationnement pour les habitations existantes et futures	au carrefour au dessus de l'OPAC	30 places 10 places
- espaces de rétention des espaces publics et/ou privés	Noue OPAC + rétention sur coteau	oui
- voie verte	du petit Voyer à la Gare de Réau-mont	non
- un abri / petite halle		non
- un four à pain		non
- un monument commémoratif		potentiel
Equipements bâtis		
		non

Activité / usage /manifestation		
- petit marché paysan		non
- brocante		non
Environnement		
- zone de rétention	noüe OPAC + rétention sur coteau	oui
- corridor écologique		non
- points d'eau à préserver et à créer	bas parcelle OPAC / placette carrefour	oui

PERIMETRE INITIAL : 60 logements sur le secteur d'étude avec l'opération OPAC.

RESULTAT SUR PERIMETRE CORRIGE : 55 logements sur le secteur d'étude avec l'opération OPAC.

2 / Enjeux et potentialités



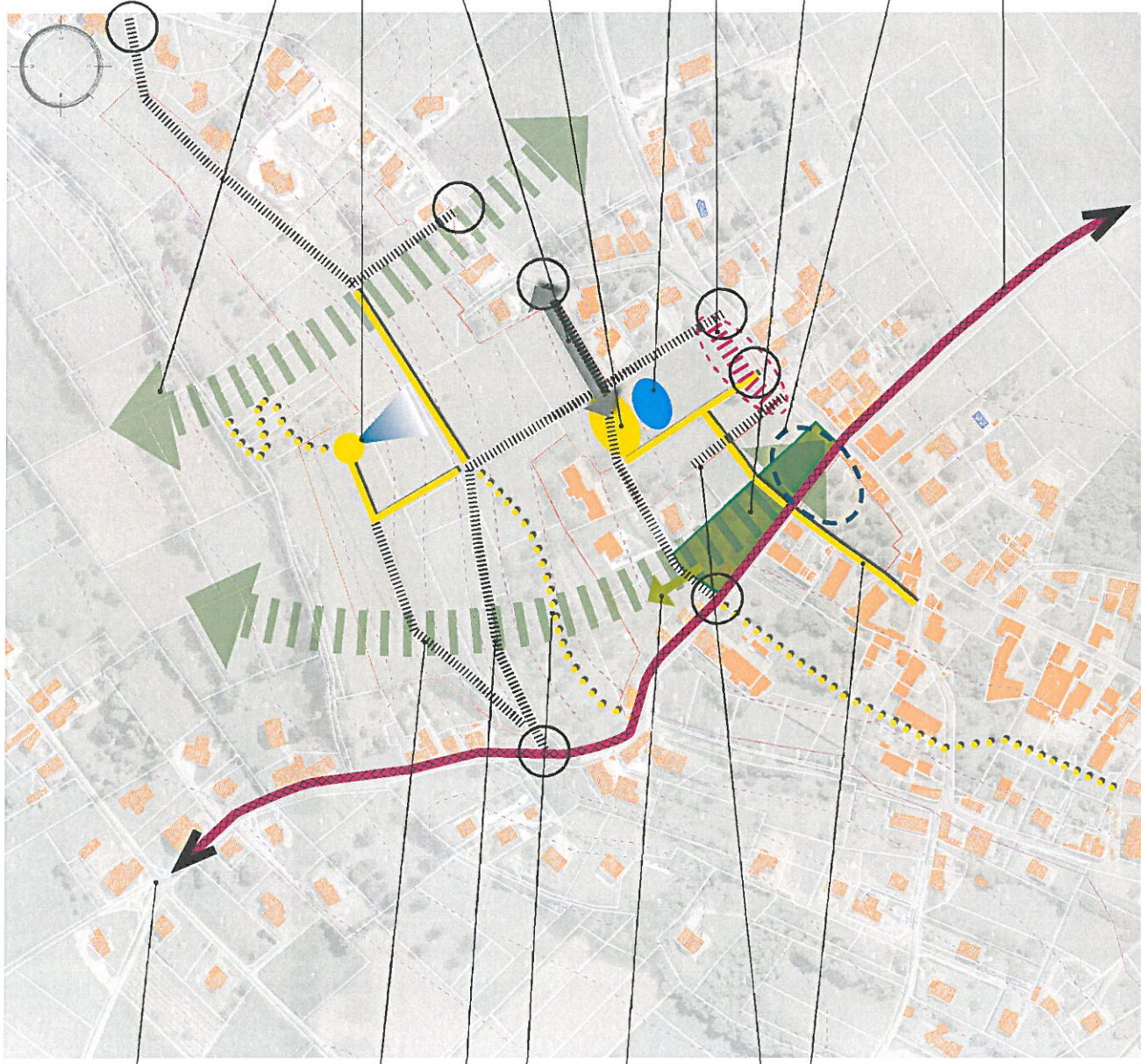
Vue lointaine

Vue rapprochée



> Vue du toit terrasse de l'école de La Murette

Enjeux Potentialité Programme



Hameau de petit Voyer à connecter par la voie verte

Desserte de la partie supérieure du périmètre

Bouclage potentiel de la desserte véhicules

Chemin piéton assurant une continuité vers le centre-bourg

Transparence sur le coteau : la présence des noyers confère au coteau un caractère très intime qui ouvre des vues cadrées et offre des espaces à l'échelle humaine, appréhendable et confortable.

Impasse à valoriser

Connexion piétonne prioritaire

○ accès potentiel depuis le maillage automobile existant

Corridor écologique ?

Aménagement d'un belvédère : proposer en extrémité de village un point de vue sur le panorama permettant d'irriguer cette impasse

Porte majeure : cet axe et cette pénétration est unique pour permettre une 'greffe' du nouvel îlot

Espace public : petite placette ménagée construite par les façades du bâti périphérique pour lui conférer une certaine intimité

Zone humide

Façade commerçante potentielle. Accessibilité et 'affichage' optimaux sur la commune

Verger participant à l'harmonie du site. En conserver la structure et lui conférer un nouvel usage

Localisation d'un poche de stationnement nécessaire aux habitations existantes

Traversée d'une voie verte (modes doux) en direction de la Gare de Réaumont

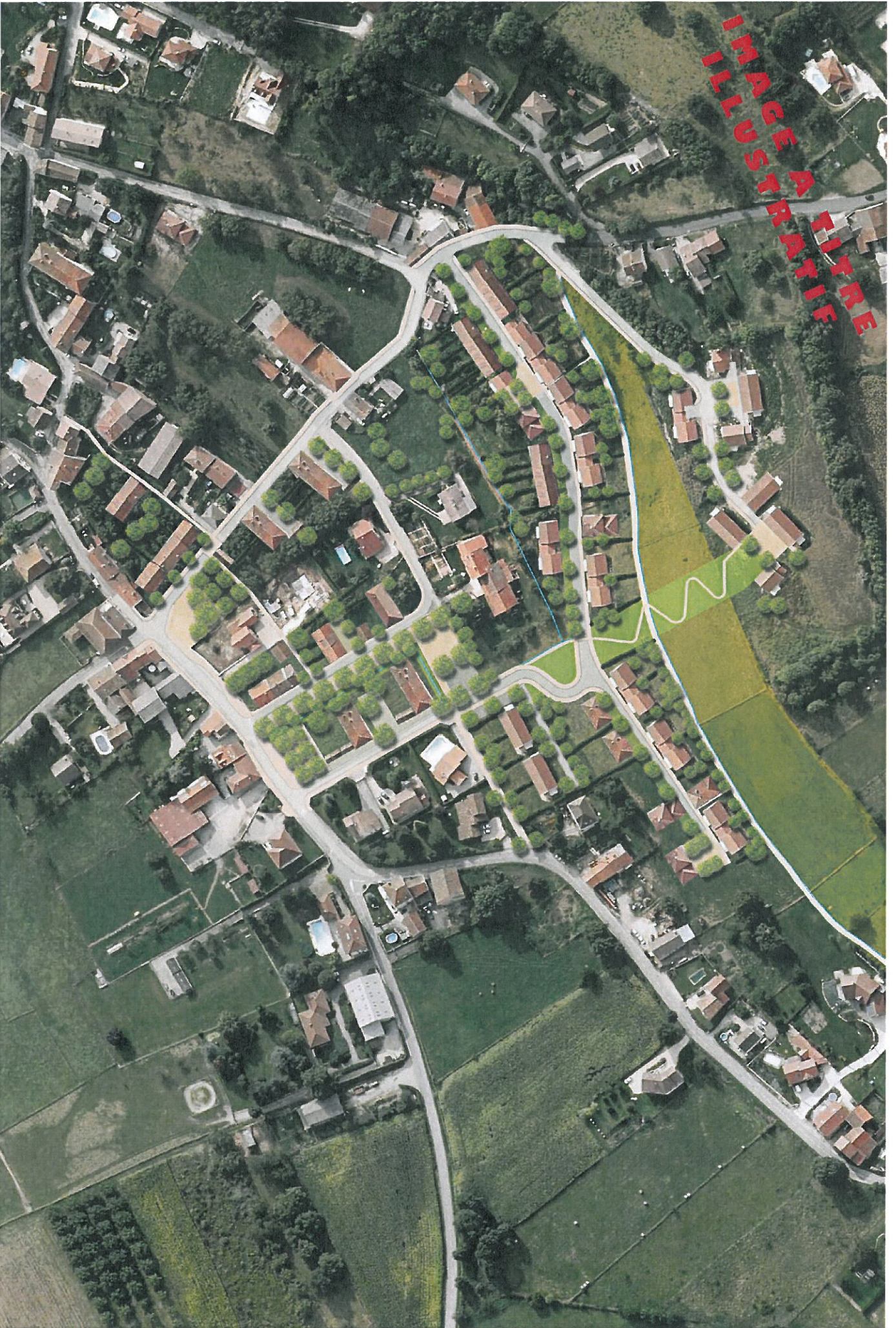
> Éléments potentiels de composition de la zone

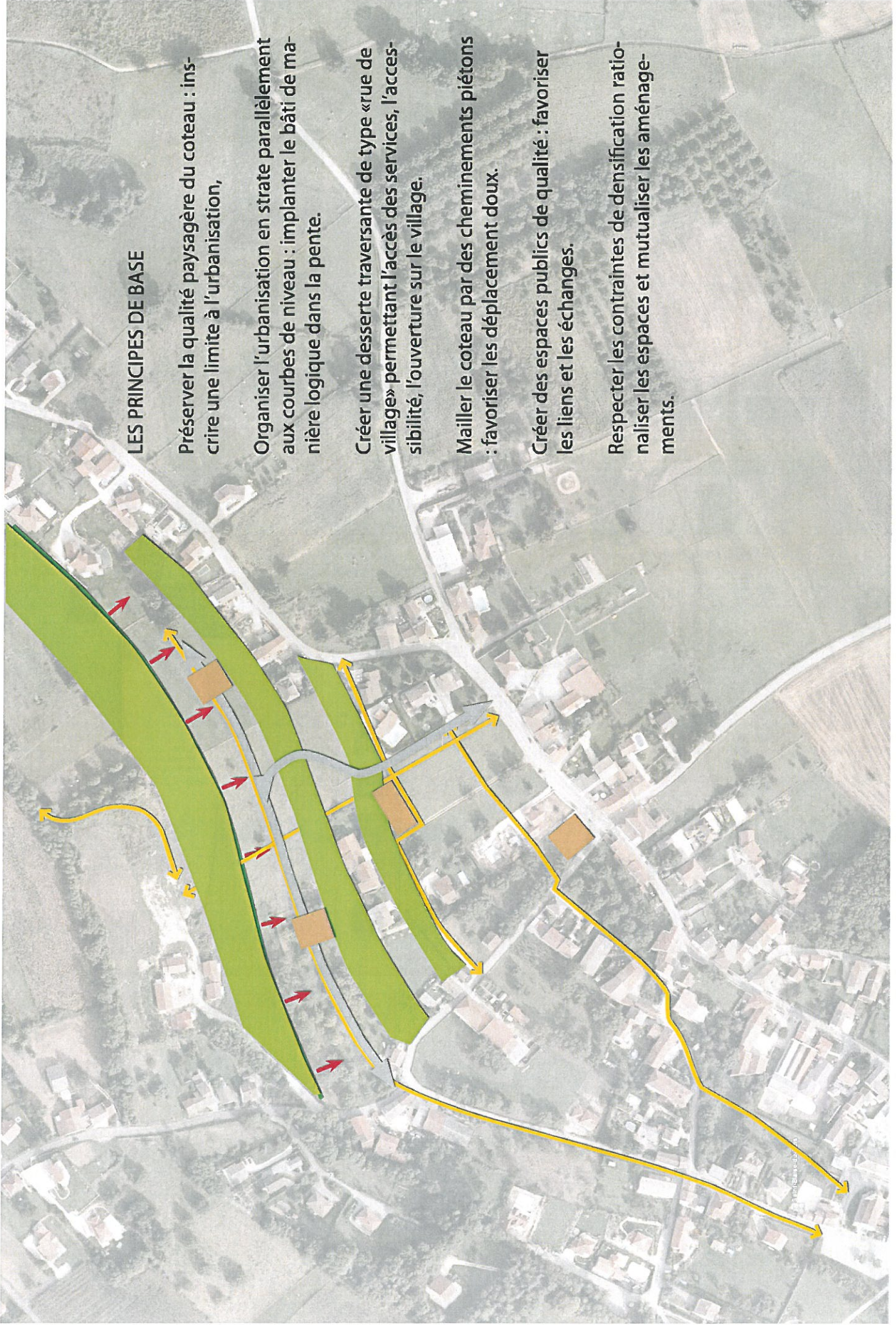
3 / Plan de composition et principes de fonctionnement



MILITAIRES
INVESTIR

**FILE
FRATRE
IMAGES**

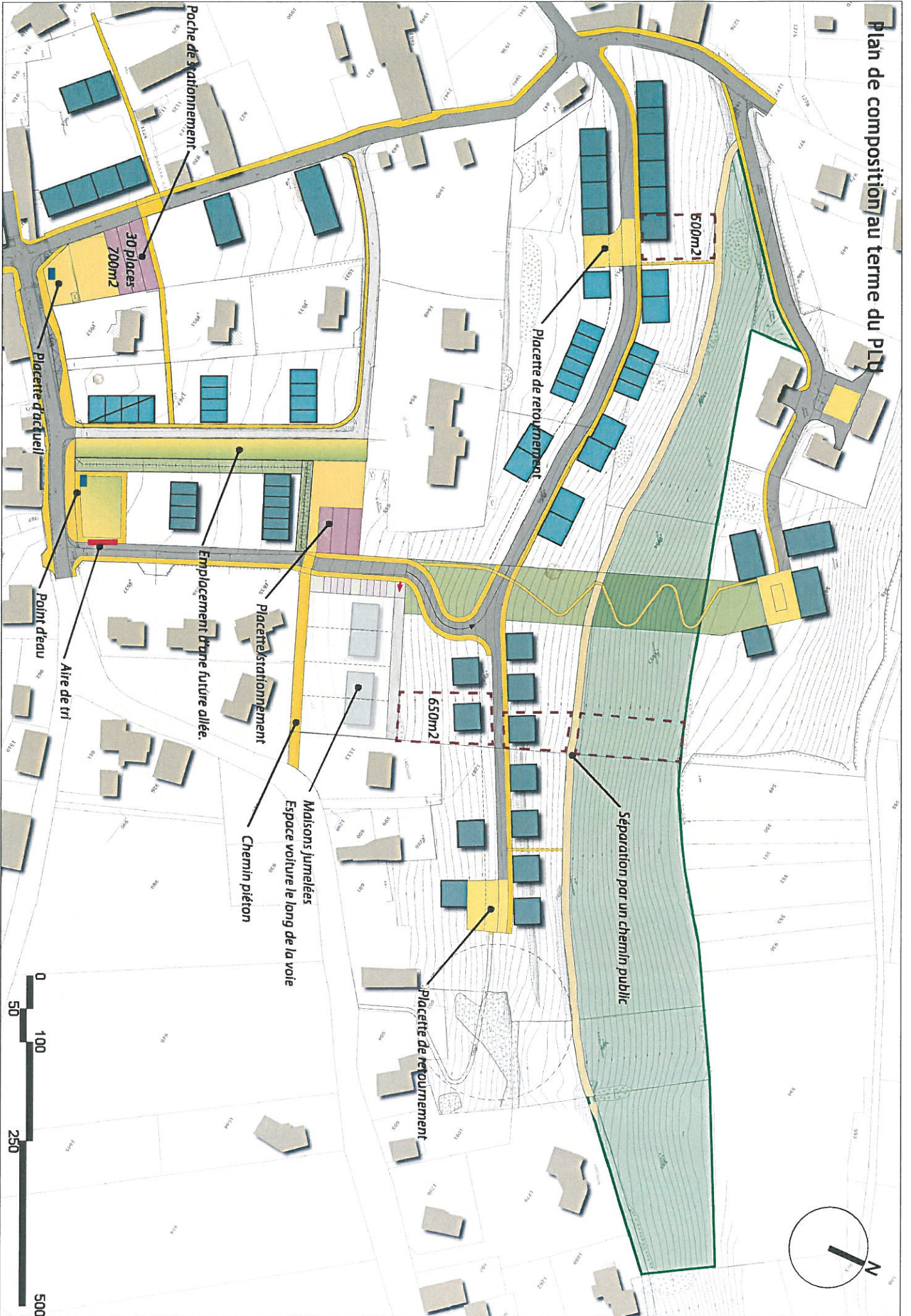




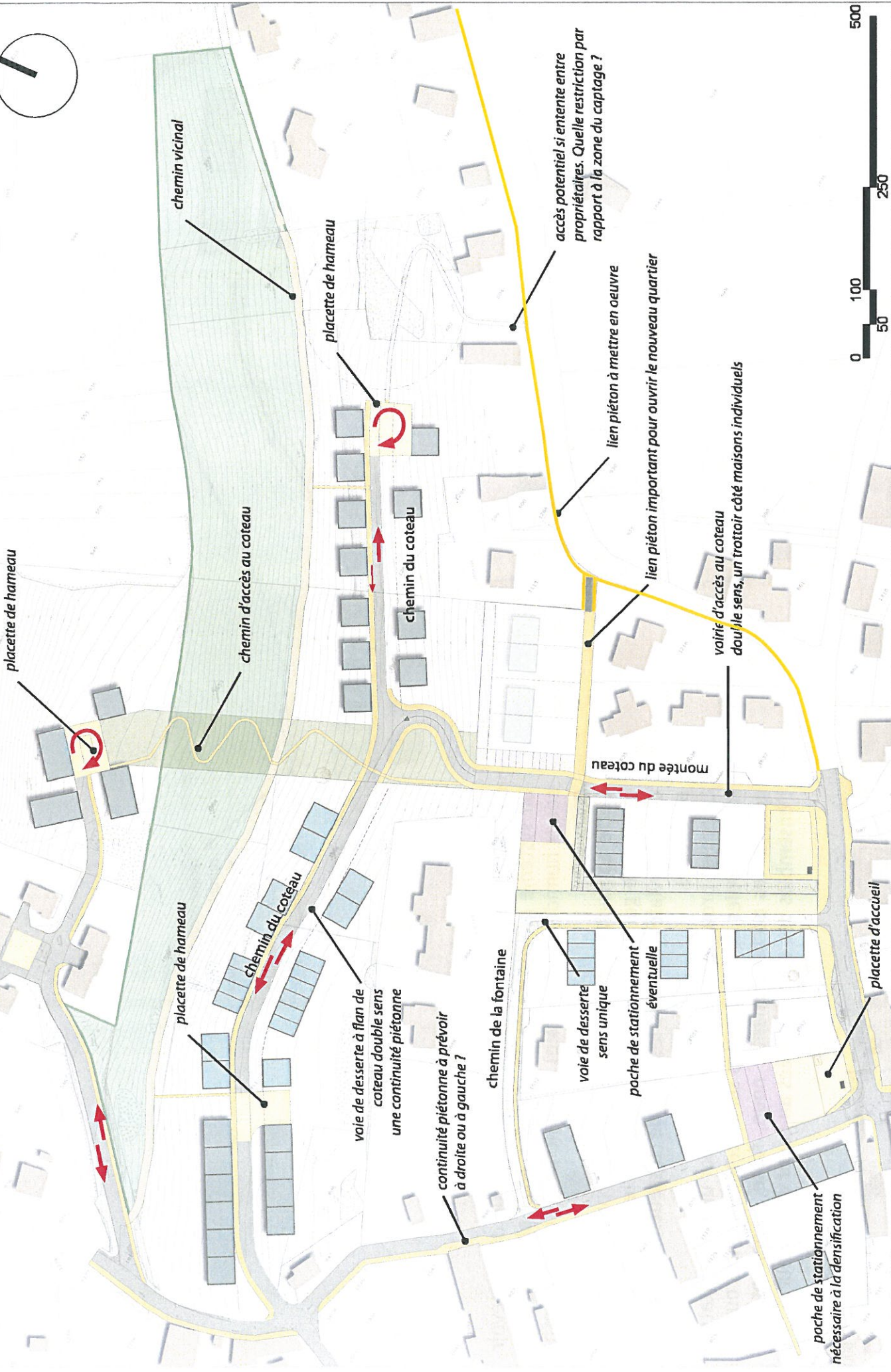
LES PRINCIPES DE BASE

- Préserver la qualité paysagère du coteau : inscrire une limite à l'urbanisation,
- Organiser l'urbanisation en strate parallèlement aux courbes de niveau : implanter le bâti de manière logique dans la pente.
- Créer une desserte traversante de type « rue de village » permettant l'accès des services, l'accessibilité, l'ouverture sur le village.
- Mailler le coteau par des cheminements piétons : favoriser les déplacements doux.
- Créer des espaces publics de qualité : favoriser les liens et les échanges.
- Respecter les contraintes de densification rationaliser les espaces et mutualiser les aménagements.

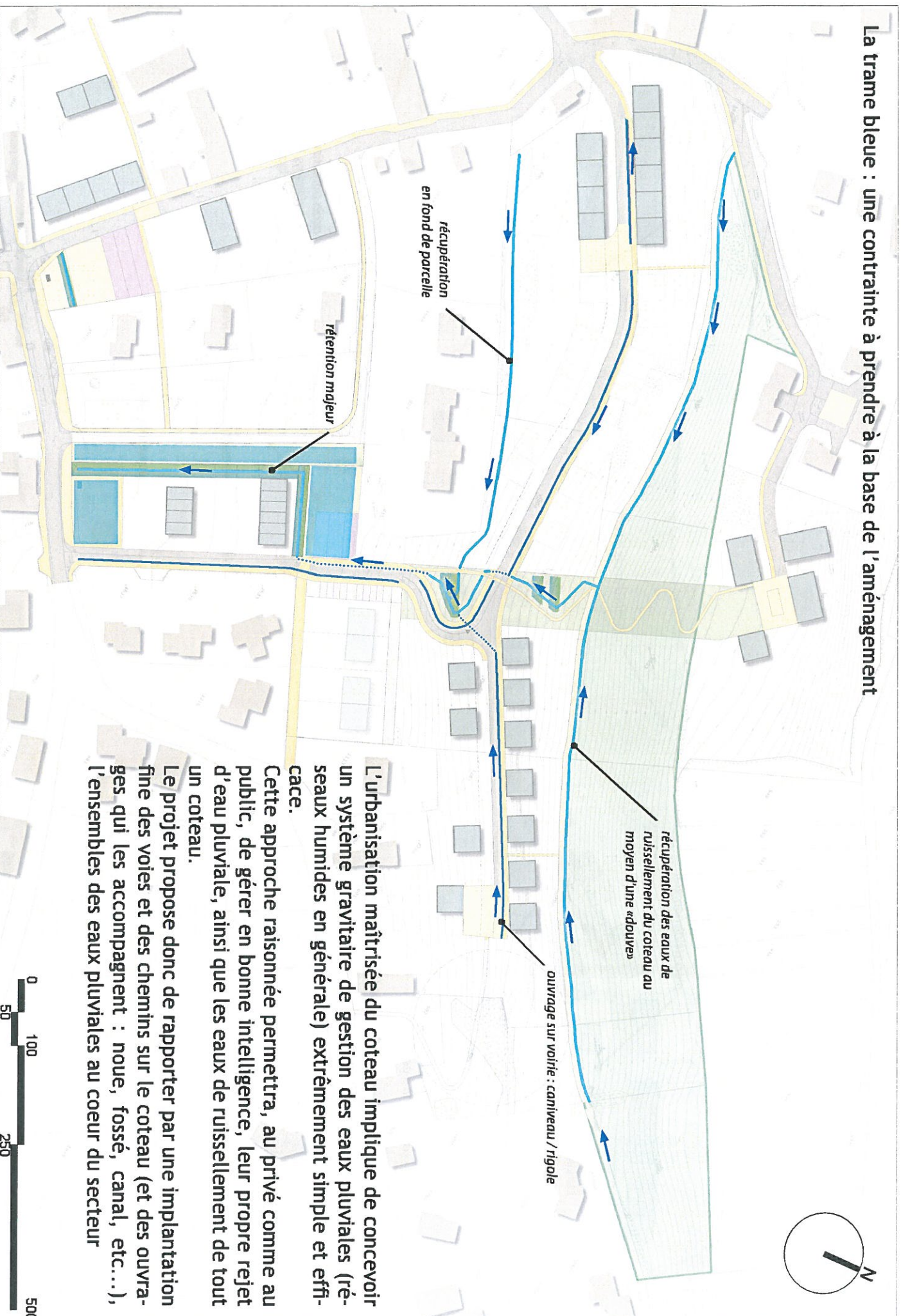
Plan de composition au terme du PLU



La trame viaire finale de l'urbanisation du coteau



La trame bleue : une contrainte à prendre à la base de l'aménagement



L'urbanisation maîtrisée du coteau implique de concevoir un système gravitaire de gestion des eaux pluviales (réservoirs humides en générale) extrêmement simple et efficace.

Cette approche raisonnée permettra, au privé comme au public, de gérer en bonne intelligence, leur propre rejet d'eau pluviale, ainsi que les eaux de ruissellement de tout un coteau.

Le projet propose donc de rapporter par une implantation fine des voies et des chemins sur le coteau (et des ouvrages qui les accompagnent : noue, fossé, canal, etc...), l'ensemble des eaux pluviales au cœur du secteur

Evaluation de la rétention du coteau

Les conclusions de l'étude géotechnique du cabinet EQUATERRE menée pour l'opération OPAC en bas du tènement, montre la complexité du terrain et le fait qu'il soit gorgé d'eau. Des précautions doivent donc être prises à ce stade du projet. Une évaluation sommaire du cas le plus défavorable (aucune infiltration possible à la parcelle) a donc été envisagée pour vérifier que le plan de composition pourrait encaisser une contrainte aussi forte.

Le tableau ci-contre indiquent une première estimation de l'ordre de 1000 m3 pour contenir les eaux de ruissellement de la totalité du bassin versant du coteau une fois totalement urbanisé selon le principe de composition du projet.

- récupération de l'ensemble du bassin versant (5ha) soit une surface active de 27 750 m² en considérant :
 - o 6500 m² d'habitat (imperméable)
 - o 6000 m² de voirie et trottoir (imperméable)
 - o Le reste de la surface en espaces verts perméables en considérant un coefficient d'imperméabilisation plus important sur les coteaux (C=0,4) contre C=0,3 sur le plat
- dimensionnement du bassin de rétention (infiltration nulle y compris dans noue), cas très défavorable :
 - o Volume de rétention de 1000 m3 pour une pluie de retour 20 ans (dimension nante).
 - o Dim du bassin : 35 x 25 x 1m de profondeur (à adapter et optimiser)
 - o Débit de fuite de 3l/s/ha soit 15 l/s

Un tel volume pourrait être contenu dans un ouvrage de type bassin. Néanmoins un tel ouvrage en milieu urbain n'est pas souhaitable. On privilégiera des dispositifs plus intégrés permettant la rétention de lame d'eau n'excédant pas le 50 cm de haut (prairie inondable, parking inondable, noue, etc...). Une surface 2000 à 3000 m2 pourrait être alors nécessaire.

ATTENTION : cette première estimation doit être impérativement reprise au vu des conclusions d'une étude spécifique du type G12.

DEFINITION DU BASSIN VERSANT

Cote de localisation : 55 (voir feuille "Montana")
 Période de retour de l'événement pluvieux : 30 (1, 2, 5, 10, 20, 25, 50 ou 100 ans)

N.B. : pour une période de retour de l'événement pluvieux égale à 1 ou 2 ans, ne peuvent être choisis que les codes de localisation 1, 2 ou 3

Formule de Montana : intensité = 768 t - 0,72 (mm/h) (t en min)

Surface active : 27 500 m²

Temps de concentration : 5 min

DEFINITION DU BASSIN DE RETENTION

Débit de fuite : 15 l/s

1=débit constant 0=ajutage simple

DN orifice de sortie bas :	150	mm	déversoir :	largeur :	0,50	m
DN orifice de sortie haut :	0	mm		hauteur utile totale :	1,00	m
longueur :	35,00	m		coefficient de déversoir :	0,35	m
largeur :	25,00	m		hauteur utile partielle :		m
H utile totale = entre l'axe de l'orifice bas et le déversoir :				H utile partielle = entre les deux orifices :		
pente des talus :	3	/1	Kimp :	0,00E+00		

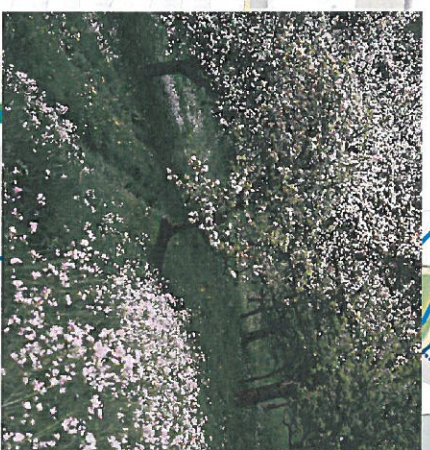
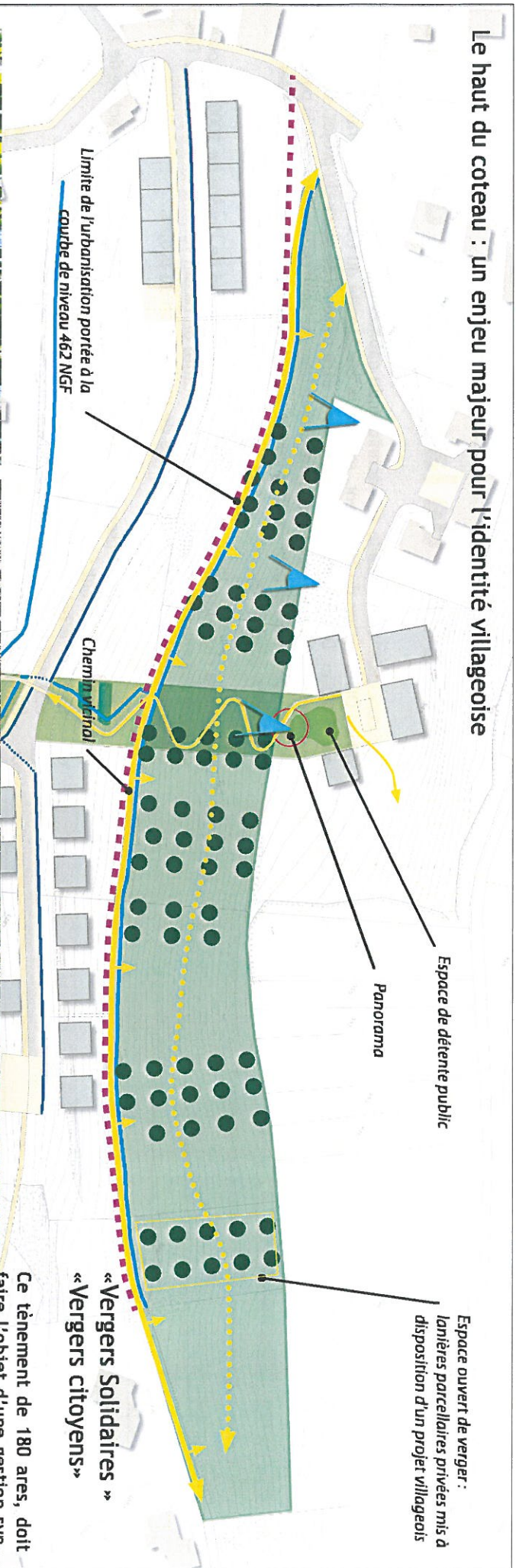
CALCUL DU BASSIN DE RETENTION

pas de temps : 1 min

Temps de pluie = 60 min
 débit de pointe = m³/h

hauteur max =	0,99	m
surface libre =	1267	m ²
volume d'eau =	1066	m ³
débit de fuite à hmax =	15,0	l/s
débit de surverse à hmax =	0,0	l/s
débit d'infiltration à hmax =	0,0	l/s
temps de stockage =	65	min
temps de vidange =	1325	min

Le haut du coteau : un enjeu majeur pour l'identité villageoise



Espace ouvert de verger : lanières parcelles privées mis à disposition d'un projet villageois

« Vergers Solidaires »
« Vergers citoyens »

Ce tènement de 180 ares, doit faire l'objet d'une gestion syndicale afin de pouvoir répondre au maintien d'un espace ouvert. Toute gestion individuelle de ce haut de coteau reviendrait dans un premier temps à morceler en lanières l'espace, puis, par manque d'utilité, à le laisser s'enfricher.

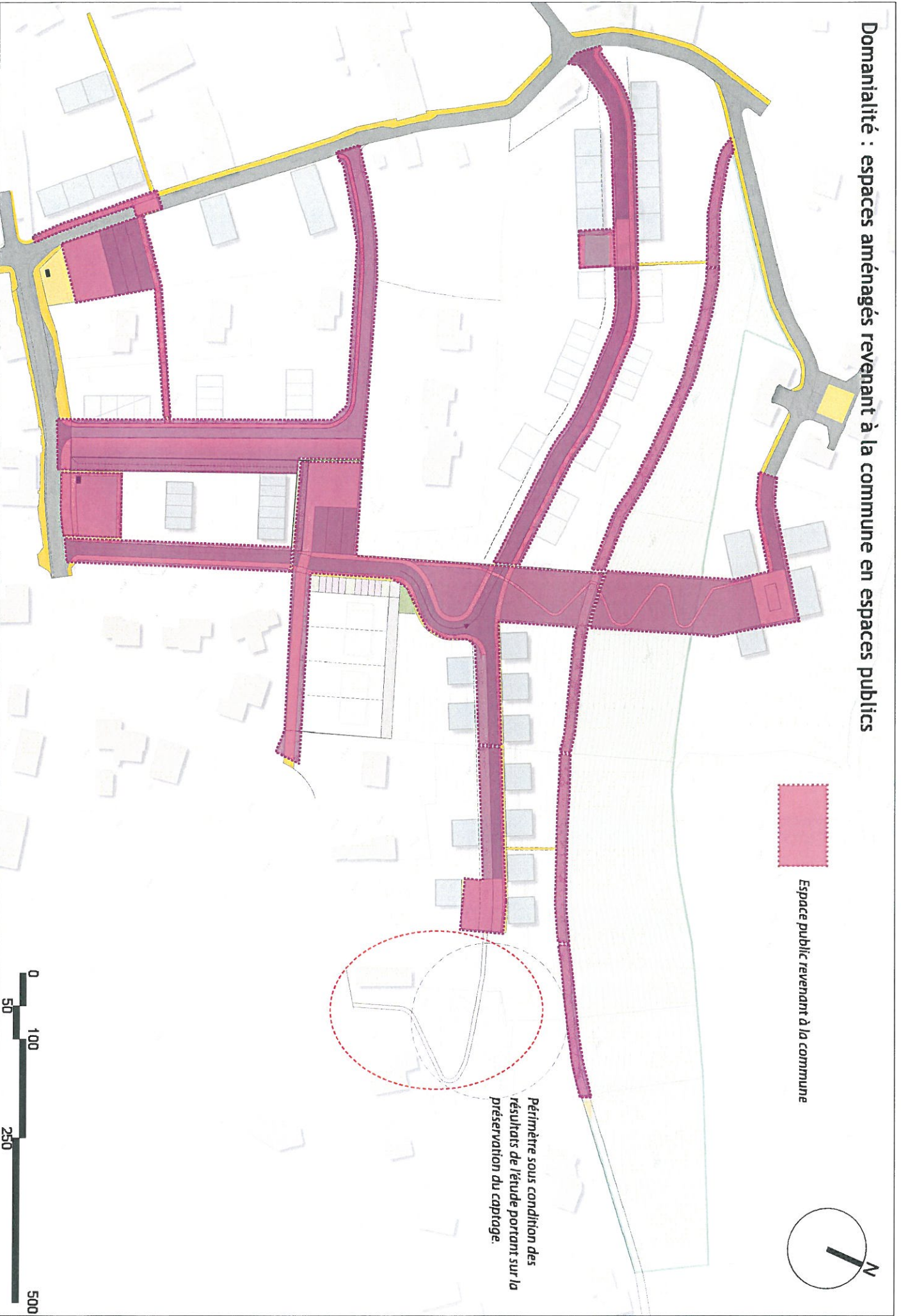
Les vergers s'inscrivent tout naturellement dans la notion de trame verte. Leurs fonctions multiples rendent bien des services à la collectivité : paysage, biodiversité, protection du sol et de la ressource eau, aménités (bien-être social, convivialité, loisirs), et auto-production des fruits frais et de jus de fruits.

http://www.sava-association.com/revue-ecoyennature/cn4_vergers1.pdf



4 / Domanialité

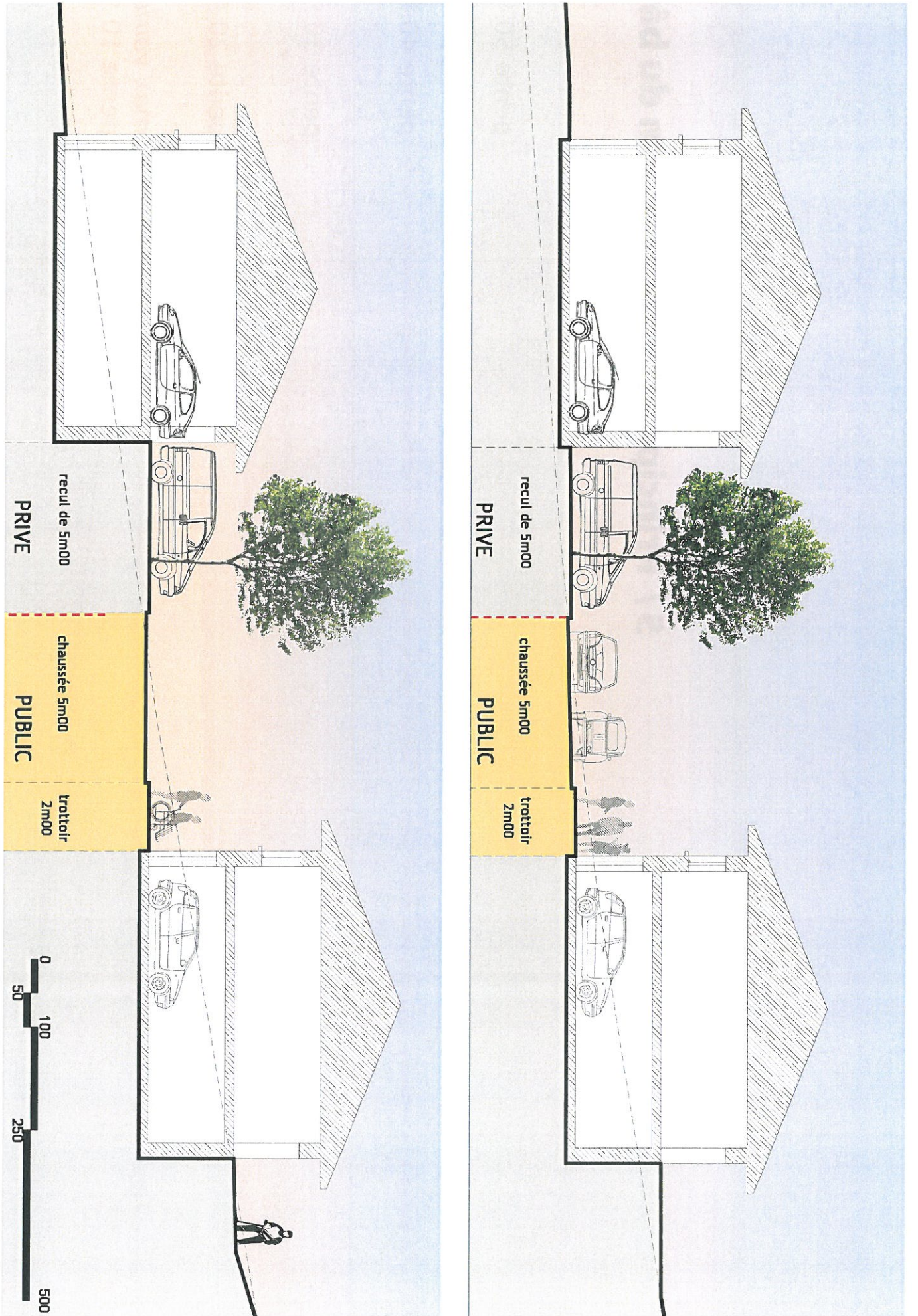
Domianialité : espaces aménagés revenant à la commune en espaces publics

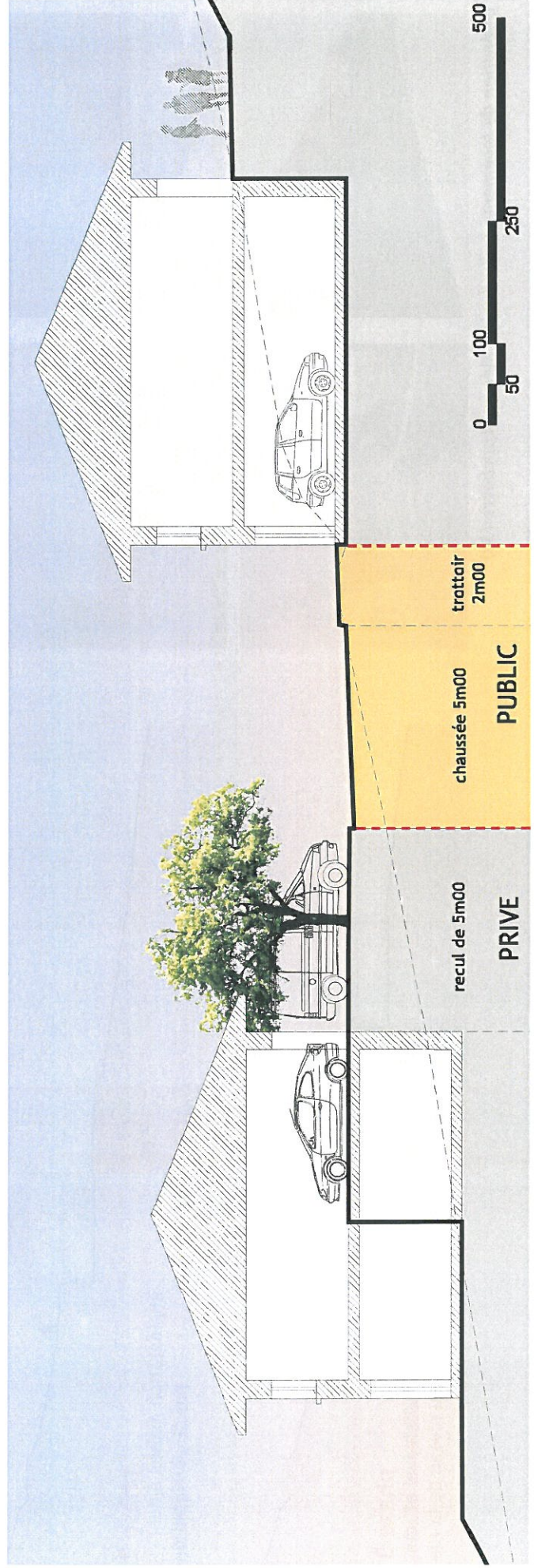


5 / Principes d'implantation du bâti

pente 50 %
pente 40 %
pente 30 %
pente 20 %
max voirie
pente 10 %



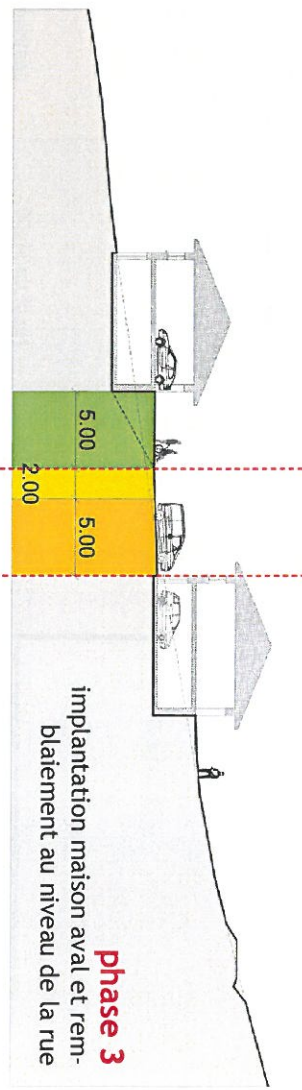
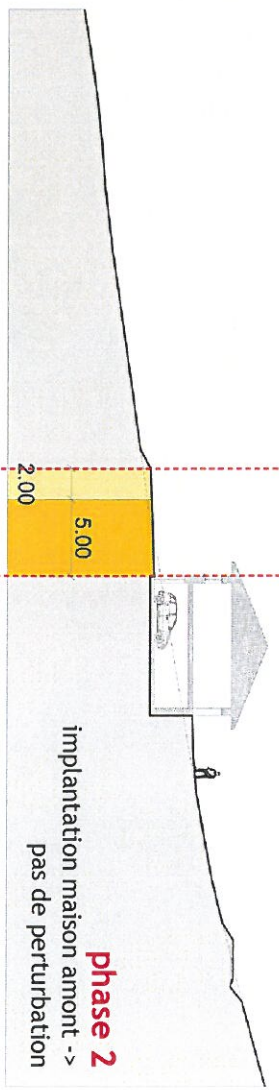
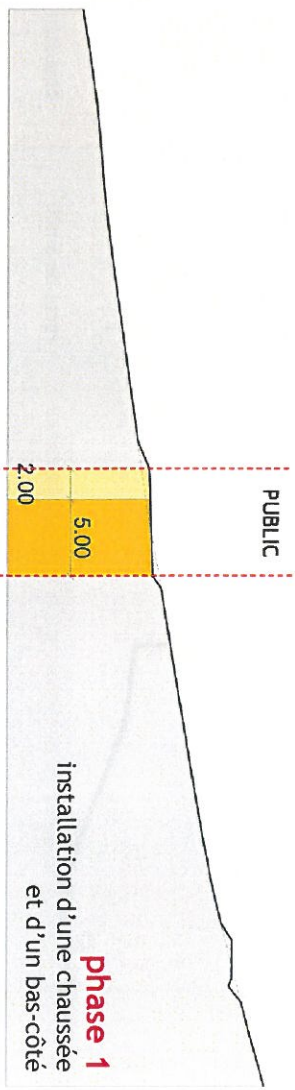




Détail de mise en oeuvre d'une voirie dans la pente



Opération de logements individuels / Méribel-Lanchâtre (38)



6 / Description sommaire des aménagements

Description sommaire des aménagements



Les aménagements du secteur urbanisé, portés par la collectivité sont les suivants :

Dans le cadre de la future zone AU avec OAP, soumise à une taxe d'aménagement majorée :

- : Reprise de la voie de desserte du lotissement actuel.
 - création d'un trottoir coté bâtiments d'habitation existants,
 - création d'une chaussée en enrobé bitumineux de 5m50 de large.
 - installation d'un éclairage public.
- : Création de la rampe d'accès à la partie supérieure de la rue du coteau
 - création d'un cheminement piéton le long de la chaussée,
 - création d'une chaussée de 5m50 de large,
 - création de l'ensemble des réseaux secs et humides,
 - installation d'un éclairage public.
- : Création d'une voie de desserte pour desservir la partie Est du secteur.
 - création d'une chaussée étroite de 3m50, dépassement autorisé sur bande piétonne,
 - création d'une placette de retournement en extrémité,
 - création d'un cheminement piéton identifié,
 - création de l'ensemble du réseau,
 - installation d'un éclairage public.
- : Création d'une poche de stationnement
 - création d'une plate-forme en stabilisé circulaire,
 - création d'une noue de rétention.
- : Création d'une voie de desserte pour desservir la partie Ouest du secteur.
 - création d'une chaussée de 5m50,
 - création d'une placette de retournement intermédiaire servant au phasage de l'opération,
 - création d'un cheminement piéton identifié,
 - création de l'ensemble du réseau,
 - installation d'un éclairage public.

ZONE 6 : Reprise du chemin de la Fontaine dans sa section Nord-Sud.

- création d'une chaussée de 5m50,
- création d'un cheminement piéton identifié,
- installation d'un éclairage public.

Description sommaire des aménagements (suite)

Dans le cadre de la future zone U avec OAP, soumise à une taxe d'aménagement majorée :

- acquisition et aménagement d'une parcelle,
- extension de la poche de stationnement existante,
- aménagement d'une placette,
- aménagement de la traversée piétonne,
- aménagement de l'amorce d'un cheminement piéton la long du chemin du petit Voyer

